

2. DREE cannot assume total responsibility for a region's economic development.¹ Regional development must first be based on a firm commitment by local communities. In recent years, citizens of economically depressed regions have expressed an increased willingness to take their own development in hand.² DREE should interpret this vitality of regional communities as an unconditional support for government intervention based on a regional approach to economic problems. A citizen's right to work in his own region must be clearly recognized by DREE programs and policies.³ The recognition requires strong interdependence between regional communities and the Department. All individuals who have decision-making powers regarding federal government orientations in regional development must have adequate knowledge of the regions involved.⁴ For this reason, there was a repeated expression of satisfaction in seeing a group of MPs visiting the regions and listening to citizens who wished to make their needs public. The circulation of information thus appears to be a prerequisite to regional development. It was also suggested that all federal-provincial agreements be made public and that the details of such agreements be widely circulated. Periodic meetings between local interested parties and departmental officers were also highly recommended.⁵

3. Careful study of the federal government's expenditures budget reveals that the portion of the government's total financial commitments set aside for DREE's budget has fallen considerably. This drop in the relative size of DREE's budget caused almost universal concern among regional community representatives. Although the size of expenditures provides no indication of the relevance of programs, it was feared that DREE's decreased budget prevents it from substantially modifying regional disparities.¹ One witness even felt that regional disparities were increasing.² Although this extreme position was somewhat in dispute,³ there seemed to be a consensus on the need to allocate more funds to the fight against regional disparities.

DREE'S CURRENT AND FUTURE ORIENTATIONS

4. DREE's Quebec activities are based on the implementation of the following programs:¹ The Canada-Quebec Development Agreement, which includes subsidiary agreements on particular aspects of economic structures;² the program established under the Regional Development Incentives Act (RDIA);³ programs for particular regions where special measures are needed. DREE's commitments from 1969 to July 31, 1981 are as follows: subsidiary agreements, 47%; the RDIA program, 21.59%; the special regions of Montreal and the Magdalene Islands, 8.5%; and earlier programs (before 1975), 23%. A number of witnesses commented on DREE's expenditures and structure but criticism was not unanimous. It seems unlikely that an ideal structure can exist given the distinct priorities of each region.

2. Le MEER ne peut cependant prendre à lui seul la responsabilité du développement économique d'une région.¹ Le développement régional doit d'abord reposer sur un engagement ferme de la part des collectivités locales. Au cours des dernières années, les citoyens des régions défavorisées ont exprimé une volonté de plus en plus grande à prendre en main leur propre développement.² Le MEER doit interpréter cette vitalité des communautés régionales comme un appui inconditionnel aux interventions gouvernementales fondées sur une approche régionale des problèmes économiques. Le droit d'un citoyen d'oeuvrer dans sa propre région doit être reconnu explicitement par les programmes et politiques du MEER.³ Cette reconnaissance exige une forte interdépendance liant les collectivités régionales et le ministère. Ainsi, toutes les personnes détenant un pouvoir de décision quant aux orientations du gouvernement fédéral en matière de développement régional doivent connaître adéquatement les régions.⁴ C'est pourquoi, l'on a souligné à maintes reprises la satisfaction de voir un groupe de parlementaires visiter les régions tout en écoutant les citoyens désireux de faire part publiquement de leurs besoins. La circulation de l'information semble donc être un prérequis au développement régional. En outre, l'on suggère que toutes les ententes impliquant le gouvernement fédéral et le gouvernement provincial soient rendues publiques et que les détails soient largement diffusés. De plus, des rencontres périodiques entre les intéressés locaux et les officiers du ministère sont nettement souhaitables.⁵

3. Un examen attentif du Budget des dépenses du gouvernement fédéral démontre que la part du budget du MEER dans l'ensemble des engagements financiers du gouvernement a sensiblement régressé. Cette diminution de l'importance relative du budget du MEER fait l'objet d'une inquiétude quasi-généralisée chez les représentants des communautés régionales. Bien que l'ampleur des sommes dépensées ne donne aucune indication sur la pertinence des programmes, l'on craint que la faiblesse du budget du MEER l'empêche de modifier substantiellement les disparités régionales.¹ De l'avis d'un témoin, il y aurait plutôt une tendance à l'élargissement des disparités régionales.² Quoique cette position extrême soit quelque peu contestée,³ il semble y avoir un consensus pour exiger une augmentation des crédits alloués pour combattre les disparités régionales.

ORIENTATIONS PRÉSENTES ET FUTURES DU MEER

4. Les activités du MEER au Québec sont fondées sur la mise en oeuvre des programmes suivants: (1) l'entente cadre Canada-Québec, à laquelle se greffent des ententes auxiliaires portant sur des aspects particuliers des structures économiques, (2) le programme en vertu de la Loi sur les subventions au développement régional (LSDR), (3) les programmes destinés à des régions spécifiques où l'adoption de mesures spéciales s'imposent. Les engagements du MEER de 1969 au 31 juillet 1981 se répartissent comme suit: 47 p. 100 pour les ententes auxiliaires, 21.5 p. 100 pour le programme LSDR, 8.5 p. 100 pour les régions spéciales de Montréal et des Îles de la Madeleine et 23 p. 100 pour les anciens programmes (avant 1975). Plusieurs témoins ont commenté cette structure de dépenses du MEER. Les critiques formulées ne font toutefois pas l'unanimité. Il semblerait qu'une structure idéale ne puisse